

Mairie de

MONT-RÔTY

ARRETE N°13-2025

Arrêté de circulation

Rue des Enclos

Le maire de Mont-Rôty,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise « à votre haie » en date du 08/01/2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour éviter les accidents de la circulation pendant la démolition d'un bâtiment et remise en état d'un terrain et abattage d'arbres

ARRETE :

Article 1^{er} : La chaussée sera rétrécie au niveau du 330 Rue des Enclos, pendant 3 jours à compter du 12 janvier 2026, signalisation par panneaux.

Article 2 : Interdiction de stationner et de dépasser pour tous les véhicules

Article 3 : Vitesse limitée à 30km/h.

Article 4 : Madame Le Maire et le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à :
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Gournay

Fait à Mont-Rôty,
Le 8 janvier 2026

Le maire
Céline ANCELIN

L'Adjoint délégué
S. Gouraud

